

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \* \* \*

## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

\* \* \* \* \*

L'an deux mille dix-huit, le DIX-NEUF du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TAGLIONI, Maire de la commune.  
Etaient présents : Mme BRECHET, Mme CRUAUD, MM. POMMIER, MM. VEYER (Adjoints), Mmes et MM. BIROT, BRUNET, DARRASSE, PHILIPPEAU, FOURNY, FROGER, FARIBAUT, JOUBERT

Absents : Mmes et MM. BARBOT, BECKER, GUIDEAU, LARDEUX, VERRON

Secrétaire de séance : Armelle DARRASSE

\* \* \* \* \*

### **1 - EXERCICE BUDGETAIRE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°3**

Afin d'équilibrer le chapitre 20, Monsieur le Maire indique qu'un virement de crédit entre chapitres budgétaires est nécessaire.

Pour ce faire, il est proposé d'adopter la décision modificative DM3, comportant les écritures comptables suivantes :

Crédits à réduire : Chapitre 21 - article 21311 Hôtel de Ville	- 1735.80 €
Crédits à ouvrir : Chapitre 20 - article 2031 Frais d'étude	+ 1735,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative N°3 à l'exercice budgétaire 2018.

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2018.

### **2a - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AGRICOLE**

*Présentation de Christian Philippeau :*

Le Syndicat qui a démarré dans les années 80 avait pour objectif d'entretenir les fossés et ouvrages afin de limiter les inondations.

Pour Saint Clément de la Place, concernant l'entretien annuel, le montant du budget annuel est d'environ 8 000 € (plus environ 700 € de frais administratifs).

Dans le cadre de la loi NOTRE, les syndicats doivent être dissous et chaque commune gère ses fossés.

Des communes pourront se grouper pour mettre en place un marché public et ainsi bénéficier de tarifs plus intéressants.

Il pourrait être opportun de travailler avec des communes voisines.

La DIG (déclaration d'intérêt général), permettant d'intervenir chez les particuliers, pourrait être transférée aux communes (La décision revient à la préfecture)

### **2b - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AGRICOLE**

Monsieur le Maire, rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole, sera dissout le 31 décembre 2018, consécutivement à la mise en place de la loi NOTRE.

Pour ce faire il convient, à chaque commune, de prendre la part d'actif et de passif qui lui revient au prorata des mètres linéaires de travaux réalisés sur son territoire (pour les nouvelles communes, elles doivent reprendre l'ensemble des mètres linéaires des communes historiques qui la composent).

Monsieur le Maire, propose donc de délibérer dans ce sens, il présente la délibération du Syndicat et dit qu'un tableau va être préparé par le Syndicat et la trésorerie dès que le principe sera adopté par toutes les communes. Le Syndicat n'a pas de dette et ses comptes seront entièrement soldés fin décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte, à l'unanimité, la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole le 31 décembre 2018

Accepte, à l'unanimité, la répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal d'assainissement selon les mètres linéaires de travaux que le Syndicat a réalisés sur son territoire.

### **3 - MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES**

Les marchés d'assurance prenant fin le 31 décembre 2018, la commune a décidé de mandater la société DELTA CONSULTANT pour une mission d'étude de poste assurance de la commune.

Après analyse des risques et des besoins en assurance de la commune, 4 lots ont été déterminés :

- LOT N°1 : Dommage aux biens et risques annexes
- LOT N°2 : Responsabilité civile et risques annexes
- LOT N°3 : Protection juridique – Protection fonctionnelle des agents et des élus
- LOT N°4 : Véhicules à moteur – Auto-collaborateurs en missions

Suite au lancement d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA), quatre offres ont été reçues :

- SMACL
- GROUPAMA LOIRE BRETAGNE
- ASSURANCES PILLIOT
- MAIF

Après analyse des offres, la société DELTA CONSULTANT propose de retenir les candidats suivants :

- GROUPAMA : LOT N°1, N°2 et N°4
- SMACL : LOT N°3

Selon les offres économiquement les plus avantageuses et en modulant les extensions de garanties et les montants de franchise, quatre simulations de budget annuel d'assurance ont été proposées.

Monsieur le Maire et la commission « marchés publics » proposent de retenir la simulation 4 qui propose une baisse des franchises et une baisse du budget annuel de 29 %, résultat du faible taux de sinistres déclarés les quatre dernières années.

### **4 –REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INERCOMMUNAL (RLPi)**

Actuellement la publicité externe et les enseignes des commerces et des entreprises sont régis par le code de l'environnement et relèvent de la compétence Etat.

A compter de 2020, ce sera Angers Loire Métropole qui prendra cette compétence.

A cet effet, il convient de mettre en place un règlement local de publicité intercommunal qui impactera l'ensemble des communes de la communauté urbaine.

Un RLPi va offrir la possibilité de renforcer les règles nationales existantes en matière de publicité extérieure pour tenir compte des enjeux locaux et d'harmoniser les règles de la publicité et des enseignes à l'échelle du territoire pour plus de cohérence et de lisibilité

Les objectifs du RPLi d'Angers Loire Métropole sont de :

- Préserver le patrimoine architectural et naturel et le cadre de vie
- Instaurer des règles d'insertion qualitative des enseignes dans les centres villes notamment
- Définir les règles pour maîtriser la publicité sur les secteurs sensibles
- Adapter les règlements existants aux évolutions législatives
- Réglementer les nouvelles technologies (publicité et enseignes numériques particulièrement)
- Maîtriser l'impact des enseignes dans les secteurs commerciaux

Une procédure d'élaboration du RLPi est en cours.

Elle comprend différentes étapes dont une information et débat au sein des conseils municipaux des communes de la communauté urbaine.

Un PowerPoint d'information sur le RLPi est présenté aux membres du conseil municipal.

### **5 – MISSION BURUNDI**

Deux élus de la commission municipale « BURUNDI », Messieurs Hervé FOURNY et René-François JOUBERT, conseillers municipaux, accompagnés de Madame et Monsieur MORIN de l'association communale AGIR LA-BAS 49, se sont rendus à ITABA (Burundi) en décembre 2018 pour faire le point sur l'avancement du chantier du centre semencier subventionné par la commune et la région.

Ils ont été reçus par l'Ambassadeur de France, Laurent DELAHOUSSE, l'Administrateur Communal d'ITABA, Adolphe NSHIMIRUMUREMYL et le Gouverneur de la Province de GITEGA, Venant AMNIRAMBONA.

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Burundi a envoyé un courrier à l'Ambassade de France à Bujumbura pour la féliciter pour cet échange et pour lui transmettre un courrier de Monsieur l'Administrateur de la commune d'Itaba invitant notre délégation à « *participer à une séance d'évaluation et de réadaptation des projets en cours d'exécution et sur le financement du partenariat entre les deux communes dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage au centre semencier de NYAGIFU* ».

Au cours de ce séjour, la délégation a visité le centre semencier NYAGIFU, une association de 60 femmes travaillant dans les champs, une ferme expérimentale, le stade d'ITABA, le lycée GIHAMAGARA, l'école de MWENENE, des associations ...

Des échanges sur les techniques de semence, un prélèvement de terre pour analyse du sol, un don de graines ... ont pu être réalisés.

Hervé FOURNY a proposé de tester d'autres techniques de semis sur de petites parcelles.

Tout le travail des champs se fait manuellement et est réalisé par des femmes.

Elles souhaiteraient bénéficier d'une tenue de travail afin de pouvoir être identifiées.

Il y a peu d'animaux d'élevage sur le site : 1 taureau et 2 vaches qui sont dans des boxes et très rarement en liberté.

A été évoqué le souhait de développer l'élevage pour obtenir plus d'humus mais cela ne va pas être simple.

**Centre semencier** : une visite de l'emplacement du hangar d'environ 100 m<sup>2</sup> a été faite (début des fondations réalisé pour stocker graines et récoltes)

Les travaux ont pris du retard suite à des retards dans les financements et à des problèmes politiques.

Pour des raisons financières, le projet a été revu à la baisse.

Compte tenu des difficultés d'accès au hangar en période de pluie, il conviendrait de trouver des solutions d'aménagement de la route.

Il faudrait rapidement terminer le hangar pour préserver les prochaines récoltes de graines.

Néanmoins, un beau travail a été réalisé.

Pour obtenir d'autres aides financières nécessaires au développement du projet, une recherche de partenaires supplémentaires a été évoquée.

Les travaux sont évolutifs avec des projets ultérieurs comme par exemple la pose de panneaux solaires.

**Visite d'un lycée et d'une école** : 90 à 150 élèves par classe

De gros besoins ont été constatés

**Visite de l'association des jeunes du foyer** – Un échange avec l'AJIC pourrait être envisagé via WhatsApp

Demande de matériel de musique, de livres ...

Un échange est envisagé dans le cadre des TAP via WhatsApp.

Notre délégation a été très bien accueillie, a beaucoup échangé avec les personnes locales rencontrées et a constaté un avancement dans le projet du centre semencier.

Cette visite a permis de renforcer les liens entre nos deux communes.

Notre délégation a ressenti une forte motivation de nos interlocuteurs d'ITABA pour trouver des financements afin qu'une délégation puisse venir à Saint Clément de la Place dans les prochaines années.

## **6 – COMPTE RENDU ET QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ CLIC**

*Présentation : Jean-Paul TAGLIONI*

Monsieur le Maire a assisté à une réunion organisée par le Président d'Angers Loire Métropole.

L'évolution des 3 clics a été abordée.

Il y aura une dissolution des 3 clics et création d'un CIAS (centre intercommunal d'action sociale).

Le personnel des 3 clics sera intégré au CIAS.

Le département est favorable pour sursoir jusqu'en juillet ; ce qui laisse du temps pour organiser la prochaine gouvernance.

*Présentation : Josy FROGER*

Réunion du 04 décembre

L'échange évoqué par Monsieur le Maire sera repris lors du séminaire des maires qui aura lieu en janvier 2019.

En attendant la création du CIAS, les clics vont continuer de fonctionner comme actuellement.

Il conviendra au conseil municipal de délibérer pour acter une baisse du coût pour la commune, soit 0,80 € au lieu de 0,85 € par habitant (CLIC dont dépend la commune est en excédent)

A la dissolution du CLIC, le reliquat financier sera réparti entre les communes adhérentes en fonction du nombre d'habitants de chacune.

➤ **LAEP (lieu accueil enfants parents)**

*Présentation : Jean-Paul TAGLIONI*

Une réunion a été organisée avec les maires de Longuenée en Anjou, Montreuil-Juigné et Saint Clément de la Place. La Caf va revoir son mode de financement et va sortir le LAEP du contrat RAM (relais assistants maternels), ce qui va entraîner une baisse du montant de la participation de la CAF. Si aucune aide n'est accordée, le coût pour la commune sera d'environ 1500 €. Il est décidé de bloquer le projet en raison d'un manque de vision concernant le financement. S'il s'avère qu'aucune subvention n'est accordée, la commune ne donnera pas suite au projet. Si le projet abouti, Montreuil Juigné sera la commune porteuse.

➤ **Transport solidaire :**

*Présentation : Florence BRECHET*

Une rencontre avec Familles Rurales a eu lieu concernant ce projet Suite à notre appel, 6 conducteurs se sont proposés. Il reste à trouver des encadrants bénévoles. La commune va s'inspirer des fonctionnements et des règlements des communes proches. Il faut étudier les modalités en terme d'assurance, de visite médicale ... Familles Rurales est volontaire pour participer à l'élaboration d'un règlement en concordance avec la législation. Une prochaine réunion aura lieu le 6 février prochain.

➤ **AJIC :**

*Présentation : NATACHA FARIBAUT*

Une rencontre a eu lieu le 3 décembre avec le directeur de l'AJIC et le futur président. Les jeunes sont allés visiter le Futuroscope en auto financement grâce à leur action au repas des anciens. Un nouveau logo a été créé et une vidéo de présentation de l'AJIC a été mis en ligne sur le site. L'AJIC met en place des actions pour renforcer le lien associatif : exemple : rencontre à Pruille pour présenter l'association  
**Projet :** Pour augmenter et améliorer la mobilité, volonté de l'association d'acquérir un mini bus. Pour le financer, des demandes de subventions vont être faites auprès d'entreprises.

Une « pharmacie » va être mise en place dans chaque local.

Une assemblée extra-ordinaire sera organisée le 09 janvier prochain pour l'élection du nouveau bureau. Il est prévu une année en binôme avec le bureau sortant

➤ **GENDARMERIE**

*Présentation : Philippe VEYER*

Le 12 décembre, la brigade du Nid de Pie a organisé une réunion. Notre commune se situe dans la moyenne basse en terme de cambriolage : 8 en 2018 et d'atteinte physique : 3 en 2018 La gendarmerie met en moyenne 8 à 10 min pour intervenir Un gendarme se propose d'épauler la commune en nous conseillant pour les opérations de sécurisation de bâtiment en projet ou déjà construit.

➤ **Divers**

- 08 février à 20h30 : réunion publique de Besnier Aménagement (création du prochain lotissement sur la commune)
- Intervention d'un représentant de ENEDIS pour présenter le compteur LINKY : 22 mai à 20h00 avant le conseil municipal
- Travaux en cours
  - Salle de sports : le nouveau sol est posé.
  - Travaux de voirie : reprise mi-janvier par la rue de l'Abattoir et Février pendant les vacances scolaires : Du nouveau rond-point au côté cimetière.

➤ **Dates prochains conseils municipaux**

23 janvier – 27 février – 27 mars – 24 avril – 22 mai – 19 juin – 10 juillet

*Fin de la séance : 22 h41*

J. P TAGLIONI, Le Maire	
----------------------------	--

F. BRECHET	
R. POMMIER	
C. CRUAUD	
P. VEYER	

P. BIROT	
H. BRUNET	
A. DARRASSE	
N. FARIBAULT	
H. FOURNY	
J. FROGER	
R F. JOUBERT	
C. PHILIPPEAU	

